



ENGIE EPS S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2019

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

RBB Business advisors S.A.
133 bis, rue de l'Université
75007 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

BDO Paris Audit & advisory S.A.R.L.
43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ENGIE EPS S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale des actionnaires de la société ENGIE EPS S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ENGIE EPS S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation des titres de participation

ENGIE EPS S.A. détient 100% des entités EPS ELVI, EPS Manufacturing ainsi qu'une participation dans MCM et COMOROS ENERGIES NOUVELLES représentant un total net de 34.5 Meuros au bilan. Suite à la refonte du business plan du groupe pour la période 2020-2025, la valeur de participation dans EPSM est un point clé de l'audit.

Dans le cadre de notre examen des comptes sociaux d'ENGIE EPS S.A. au 31 décembre 2019, nous devons nous assurer que la valeur comptable de ces participations n'est pas supérieure à leur valeur d'utilité.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à réaliser des tests de dépréciation en vérifiant notamment les plans d'affaires de chaque entité ainsi que les hypothèses et méthodes retenues pour l'évaluation des participations.

La note 7.1 « Participations et autres titres » de l'annexe des comptes expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la valeur comptabilisée des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ENGIE EPS S.A. par l'assemblée générale des actionnaires du 6 mars 2015 pour le cabinet RBB Business advisors et du 21 juin 2016 pour le cabinet BDO Paris Audit & advisory.

Au 31 décembre 2019, le cabinet BDO Paris Audit & advisory était dans la 4^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet RBB Business advisors dans la 5^{ème} année, dont respectivement 4 et 5 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

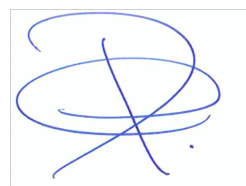
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 28 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

RBB Business advisors

Jean-Baptiste Bonnefoux



BDO Paris Audit & advisory

Eric Picarle

1. BILAN

ACTIF	Brut	Amortiss. Dépréciations	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	115 210	59 682	55 527	75 817
Fonds commercial	213 538	213 538	-	213 538
Autres immobilisations incorporelles	401 910	27 602	374 309	374 190
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	59 891 379	13 480 457	46 410 922	57 637 996
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	419		419	300
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	60 622 456	13 781 279	46 841 177	58 301 841
Stocks et En-Cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	374 850		374 850	374 850
Marchandises				
Avances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	9 275 278	288 210	8 987 068	4 827 192
Fournisseurs débiteurs	60		60	3 510
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	180 405		180 405	254 502
Autres créances	23 100 174	136 662	22 963 513	10 573 355
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 134 575		3 134 575	8 061 370
Comptes de Régularisation				
Charges constatées d'avance	34 929		34 929	43 398
ACTIF CIRCULANT	36 100 271	424 872	35 675 399	24 138 177
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif	9 286		9 286	
TOTAL ACTIF	96 732 013	14 206 151	82 525 862	82 440 018

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel	2 553 372	2 553 372
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	83 811 019	83 811 019
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(10 352 826)	(7 966 221)
Résultat de l'exercice	(13 831 595)	(2 386 604)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	62 179 970	76 011 565
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	698 326	
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	698 326	
Dettes Financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts/dettes auprès des établissements de crédits	12 500 000	
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	15 000	113 772
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 416 747	4 407 786
Dettes fiscales et sociales	375 820	382 905
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 309 542	1 488 194
Compte de régularisation		
Produits constatés d'avance	30 458	34 953
DETTES	19 647 566	6 427 609
Ecart de conversion - Passif		843
TOTAL PASSIF	82 525 862	82 440 017

2. Compte de résultat

			31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation	France	Exportations		
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)		236,260	236,260	776,457
Production vendue (services)		5,187,996	5,187,996	2,410,695
Chiffre d'affaires net	-	5,424,256	5,424,256	3,187,152
Production stockée				374,850
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			4,773	719
Total produits d'exploitation			5,429,029	3,562,721
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			112,804	764,031
Variations de stock				
Autres achats et charges externes			5,790,246	4,539,889
Impôts, taxes et versements assimilés			3,759	713
Salaires et traitements			453,439	528,990
Charges sociales			205,716	176,194
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			61,477	12,933
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			288,210	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			359,407	361,517
Total charges d'exploitation (II)			7,275,058	6,384,267
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-		1,846,029	2,821,546
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation			276,942	85,600
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			276,942	85,600
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			11,227,074	
Intérêts et charges assimilées (4)			106,195	
Différences négatives de change				4,059
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			11,333,269	4,059
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-		11,056,327	81,541
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-		12,902,356	2,740,005
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges				358,000
Total produits exceptionnels (VII)			-	358,000
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion			929,240	
Sur opérations en capital				224
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				4,376
Total charges exceptionnelles (VIII)			929,240	4,600
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-		929,240	353,400
Total des produits (I+III+V+VII)			5,705,972	4,006,321
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			19,537,567	6,392,925
BENEFICE OU PERTE	-		13,831,595	2,386,604

3. Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 82.525.862 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 19.537.567 € dégageant un résultat net comptable de -13.831.595 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas mentionné les notes ou les tableaux qui ne trouvent pas leur application ou ne sont pas significatifs pour notre entreprise.

Aucun changement de méthode n'a été relevé au cours de l'exercice.

4. Faits caractéristiques de l'exercice

4.1. Politique de prix de transfert au sein du Groupe :

Au cours de l'exercice, la société a poursuivi les modalités d'imputation des coûts liés aux fonctions de support définies en 2016 (fonctions, rôles et responsabilités affectés au personnel d'une ou plusieurs sociétés du Groupe en faveur de toutes les entités du périmètre).

La réallocation des coûts découlant de la politique de prix de transfert a été opérée dans le respect des conditions de marché et de la réglementation française et italienne.

Les fonctions d'entreprise affectées au bénéfice des différentes sociétés du Groupe (Business Development, Business Intelligence, Administration & Finance, Communication, Service juridique, compliance et RH) sont affectées à des centres de coûts spécifiques et peuvent être supportées par la société Mère ENGIE EPS SA ou par ses filiales.

Dans ce dernier cas, la quote-part des charges de fonctions de support supportée par les filiales est en premier lieu refacturée sans marge à la société Mère ENGIE EPS SA et affectée au centre de coût spécifique pour être incorporée dans le coût total des fonctions communes.

Le coût total des fonctions communes est ensuite réparti entre les sociétés du Groupe selon un critère cohérent et homogène, à des conditions de marché.

Les critères d'allocation choisis sont objectifs et mesurables. Les clés de répartition sont appliquées de manière homogène à toutes les entités et permettent de mettre en corrélation les coûts alloués et les revenus.

Dans le respect de la réglementation fiscale française et italienne, ainsi que du principe de pleine concurrence, la refacturation des charges des fonctions communes par la société Mère ENGIE EPS SA aux sociétés du Groupe s'est effectuée en appliquant une marge de 5%.

4.2. Plan d'intéressement, modifications au sein du conseil d'administration, et financement du groupe :

Conformément au Plan d'Intéressement qui avait été adopté le 6 mars 2018, les options de souscription d'actions ou les Bons de Souscription d'actions qui n'avaient pas été exercés ou levés à cette date avaient été remplacés par des SARs.

Le Plan d'Intéressement 2018 c'est normalement poursuivi en 2019.

Le 25 juin 2019, un nouveau conseil d'administration a été nommé : Thierry Kalfon (Président du conseil), Carlalberto Guglielminotti (Directeur Général), Massimo Prezl Oltramonti, Giuseppe Artizzu, Cristina Tomassini, Elise Collange, Romuald Cirillo, Anne Harvengt et Csilla Köhalmi-Monfils.

À la date des présents états financiers, le conseil d'administration est composé des dix membres suivants :

- Thierry Kalfon, Président
- Carlalberto Guglielminotti, Directeur Général

- Massimo Prelz Oltramonti, Directeur
- Jean Rappe, Directeur
- Anne Harvengt, Directrice
- Giuseppe Artizzu, Directeur
- Romualdo Cirillo, Directeur
- Csilla Köhalmi-Monfils, Directrice
- Cristina Tomassini, Directrice
- Elise Collange, Directrice

En ce qui concerne le financement du groupe, le société a obtenu de la Société Générale un financement de 7,5 millions d'euros en juin 2019, puis 15 millions d'euros en décembre 2019, sous forme de lignes de crédit remboursables sur une période de 4 ans, afin de financer les besoins en fonds de roulement, les coûts de développement capitalisés et les investissements au niveau du Groupe.

4.3. Information sur les instruments dilutifs et le risque de dilution :

Les mandataires sociaux, les membres de la direction et les salariés de la Société ne détiennent aucune participation dans le capital de la Société et il n'existe aucun titre en circulation donnant droit à leurs détenteurs d'accéder au capital de la Société.

L'allocation des SARs au Directeur Général, Président du Conseil d'Administration et aux membres du Conseil d'Administration remplaçant les options non levées était décrite au paragraphe 15.5 du Document de Référence 2017.

En application du plan d'intéressement 2018, les stock-options et BSA alors non levés avaient été remplacés en 2018 par des SARs allouées individuellement et les membres du management du Groupe ont reçu des SARs additionnelles.

Par ailleurs, suite à l'accord de remboursement par anticipation du financement intervenu en 2018, la BEI avait apporté les 660.513 bons de souscription d'actions liés à la première tranche, finalement étendue par ENGIE.

En conséquence, à la clôture de l'exercice, il ne demeure plus aucun risque de dilution relatif aux options ou bons de souscription.

4.4. Evolution des filiales et participations :

Les participations dans les filiales existantes au 31 décembre 2018 demeurent sans modification à la clôture de l'exercice.

Il convient cependant de signaler que la liquidation de la filiale MCM a été décidée en décembre 2019. La procédure de liquidation s'est achevée en janvier 2020.

La société n'a acquis aucune filiale au cours de l'exercice.

La valeur comptable brute des immobilisations financières correspond au coût historique d'acquisition ou à la valeur d'apport.

A la fin de chaque exercice, la société détermine s'il existe un indice de perte de valeur de ses titres, et une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité.

Pour mesurer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs sont actualisés à la valeur actuelle en appliquant un taux d'escompte qui reflète les estimations actuellement en vigueur sur le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat, ainsi des dotations aux provisions pour dépréciation ont été comptabilisées à la clôture de l'exercice pour les titres suivants :

- 11.001.241 € pour les titres de la filiale Electro Power Manufacturing ;
- 225.833 € pour les titres de la filiale MCM.

Au 31 décembre 2019, les provisions pour dépréciation des titres s'élèvent en conséquence à :

- 12.104.624 € en ce qui concerne la filiale Electro Power Manufacturing ;
- 1.150.000 € en ce qui concerne la filiale Elvi Energy ;
- 225.833 € en ce qui concerne la filiale MCM.

4.5. Evolution de la succursale établie en Italie :

Le 2 novembre 2017, la société avait acquis auprès de sa filiale ELVI ENERGY la branche d'activité « Mobility & Power Electronics Lab » dont l'établissement stable est basé en Italie, pour la somme de 814.600 €.

Sur la base de la clause de révision de prix prévue à l'acte, un ajustement de prix avait été constaté pour 62.122 € en fonction de la situation nette au 31/10/2017, portant le prix d'acquisition définitif à 876.122 €.

Le fonds de commerce de cette branche d'activité avait par conséquent été évalué à 213.538 €.

Compte tenu de la cession du principal contrat intervenue début 2020 pour un montant total de 965.000 €, et dans la mesure où le fonds n'est pas valorisé dans le cadre de cette cession, une provision pour dépréciation a été comptabilisée à la clôture de l'exercice pour 213.538 €.

Les principaux éléments de résultat de cette succursale, inclus dans le résultat global de la société, sont les suivants :

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2019	31/12/2018
Durée	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	849 261	467 016
Production stockée et immobilisée		374 850
Coût des achats et charges externes	194 639	643 679
VALEUR AJOUTEE	654 622	198 187
Charges de personnel	642 470	682 430
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	12 152	-484 243
Autres produits	4 670	61
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Autres charges	96 323	60
RESULTAT D'EXPLOITATION	-79 502	-484 241
Résultat financier	0	0
Résultat exceptionnel	-911 954	
RESULTAT NET	-991 456	-484 241

4.6. Engagements en matière de retraite :

Le montant des engagements de retraite relatifs au personnel salarié de la succursale italienne est de 161.486 € à la clôture de l'exercice.

4.7. Changement de dénomination sociale - Transfert de siège social :

Par assemblée en date du 25 juin 2019, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société et d'adopter comme nouvelle dénomination sociale « ENGIE EPS ».

En date du 30 septembre 2019, le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société au 28 rue de Londres, 75009 PARIS, à effet du 1er octobre 2019.

4.8. Vérification de comptabilité :

La société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité qui a débuté le 18 septembre 2019. Cette vérification s'est terminée le 13 février 2020. Aucune proposition de rectification n'a été émise par l'Administration fiscale.

5. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

La recharge électrique facile de FCA fait ses débuts avec Easy Wallbox™ par ENGIE Eps : le 26 février 2020, a présenté avec FCA le "Easy Wallbox™", breveté par ENGIE Eps, exclusivement pour FCA. Ce produit est le seul coffret mural qui ne nécessite pas d'installation par un installateur ou un électricien pour fonctionner jusqu'à 2,2 kW et jusqu'à 7,4 kW. Datant de 2017, le partenariat entre ENGIE Eps et Fiat Chrysler Automobiles vise à gérer au mieux les changements et à coordonner tous les travaux liés à la mobilité électrique.

Microgrid en Californie : avec le contrat signé en janvier 2020, le groupe ENGIE EPS a conclu un accord en tant que contractant pour l'ingénierie, la fourniture d'approvisionnement et la mise en service du système de stockage d'énergie par batterie de 2,0 MVA/4,0 MWh qui sera intégré à Anza Microgrid (Californie), composé d'une centrale PV existante de 2,0 MWp et d'une extension supplémentaire de 1,35 MWp. La mise en service et l'achèvement du projet sont prévus pour le quatrième trimestre 2020.

Le PDG d'ENGIE EPS nommé Jeune leader mondial par le Forum économique mondial : le 12 mars 2020, le PDG d'ENGIE Eps, Carlalberto Guglielminotti, a été reconnu comme Jeune leader mondial par le Forum économique mondial pour sa capacité à innover et à promouvoir un changement durable. Carlalberto Guglielminotti a été identifié comme l'un des dirigeants de moins de 40 ans les plus prometteurs et les plus convaincants du monde pour ses réalisations dans le secteur industriel, son engagement à promouvoir un changement positif par le biais de la technologie et pour ses succès dans le renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables dans le monde entier.

Depuis février 2020, l'Europe est l'un des continents les plus durement touchés par le Covid-19, et les gouvernements ont imposé les mesures les plus drastiques jamais prises par des états pour contenir l'augmentation du nombre de cas de coronavirus, plaçant les pays sous quarantaine. La direction d'ENGIE EPS essaie de minimiser l'impact sur les affaires et les opérations générés par les fortes restrictions imposées en Europe et en particulier en Italie et les conséquences qui en découlent pour ses sites, projets, clients et fournisseurs - en termes généraux de résultats financiers - en publiant et en mettant constamment à jour la politique COVID-19 (*Business Continuity and Emergency Management Plan*).

Le 21 juin 2019, ENGIE EPS annonçait un objectif de chiffre d'affaires révisé de 40 millions d'euros pour 2020 et de 100 millions d'euros pour 2022. Était également annoncée une ambition indicative pour 2025 de 400 millions d'euros de chiffre d'affaires dans le cadre du Plan Stratégique à Long Terme.

Alors qu'il est attendu que le Pipeline génère un chiffre d'affaires à compter de 2021, l'objectif pour 2020 reposait principalement sur des projets passant du pool d'opportunités au Pipeline, puis au Carnet de Commandes au plus tard en 2019, et générant, à terme, du chiffre d'affaires en 2020. Comme décrit ci-dessus, certains projets n'ont pas été attribués à ENGIE, comme l'appel d'offres pour de nouvelles capacités en France, certains autres sont retardés (aux États-Unis et dans les îles du Pacifique), d'autres ne se sont pas concrétisés pour ENGIE EPS, comme les appels d'offres en Inde et en Afrique du Nord ou le rôle de fournisseur clé en main pour de grands projets industriels qu'ENGIE EPS avait planifié dans le secteur de l'e-mobilité.

En outre, l'épidémie de COVID-19 a un impact important sur les opérations industrielles d'ENGIE EPS et sur ses perspectives à court terme. Les opérations d'ENGIE EPS et la majorité de sa chaîne d'approvisionnement sont basées en Italie, pays qui se trouve actuellement à l'épicentre de l'épidémie européenne. Le 8 mars, le gouvernement italien a imposé les mesures les plus drastiques jamais prises par des pays, à l'exception de la Chine, pour contenir l'augmentation du nombre de cas de COVID-19, plaçant presque immédiatement en quarantaine la région de Lombardie (où ENGIE EPS possède deux installations industrielles) et plus d'une douzaine d'autres provinces des régions voisines. Les restrictions ont été étendues à l'ensemble du pays le 10 mars, et se sont ensuite traduites par un confinement généralisé. En outre, les restrictions de voyage dans le monde entier limitent la capacité d'ENGIE EPS à matérialiser son effort de développement de projets, en particulier pour les grandes procédures d'appel d'offres.

Alors que la situation continue d'évoluer, ENGIE EPS n'est actuellement pas en mesure de quantifier l'impact négatif, les conséquences connexes pour sa chaîne d'approvisionnement et ses chantiers dans le monde entier (Italie, Mexique, Californie, Singapour, Comores et Grèce), ni les scénarios pour ses projets en cours de développement (Europe, Afrique du Sud, Moyen-Orient, États-Unis et îles du Pacifique). Par conséquent, les différents scénarios de reconnaissance en chiffre d'affaires en 2020, présentés par la

direction et analysés par le Conseil d'administration du 19 mars 2020, sont sujets à une volatilité importante.

Tout ce qui précède a un impact certain sur les objectifs d'ENGIE EPS pour 2020 et se répercute sur le calendrier de mise en œuvre du Plan Stratégique à Long Terme au-delà de 2020.

À plus long terme, ENGIE EPS, en collaboration avec ENGIE en tant qu'actionnaire majoritaire et partenaire industriel, reste totalement engagé dans la mise en œuvre du Plan Stratégique à Long Terme et dans son ambition indicative de 400 millions d'euros de chiffre d'affaires pour 2025, étant entendu que la réalisation de ce plan nécessitera une amélioration de l'environnement économique actuel fortement pénalisé par la pandémie mondiale de coronavirus.

De plus, la réussite de la mise en œuvre du Plan Stratégique à Long Terme dépend de manière critique de (i) la priorité accordée par ENGIE EPS et ENGIE aux efforts et à l'allocation des ressources sur les marchés où le stockage est le plus prometteur, par exemple avec une réglementation favorable et des appels d'offres déjà annoncés pour lesquels les deux groupes disposent d'un avantage compétitif, (ii) le soutien d'ENGIE à ENGIE EPS dans des projets qui ont du sens pour les deux entreprises, et (iii) la réussite des deux partenaires dans l'obtention et l'exécution de projets.

Aucun autre événement ultérieur n'a été enregistré au moment de la publication de ce document.

6. Autres informations

Périmètre de consolidation :

Aucun changement dans le périmètre de consolidation n'est intervenu au cours de l'exercice.

La société ENGIE EPS consolide selon la méthode de l'intégration globale les comptes des filiales suivantes :

- Electro Power Systems Manufacturing Srl, société à responsabilité limitée au capital de 1.004.255 € détenue à 100% ;
- Elvi Energy Srl, société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 € détenue à 100% ;
- MCM Energy Lab Srl, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 € détenue à 70% ;
- Electro Power Systems Inc, filiale américaine d'Electro Power Systems Manufacturing Srl à 100%.

Pour rappel, la liquidation de la filiale MCM a été décidée en décembre 2019. La procédure de liquidation s'est achevée en janvier 2020.

La société consolide selon la méthode de la mise en équivalence les comptes de la filiale suivante :

- Comores Energies Nouvelles, société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 KMF, établie au sein de l'Union des Comores et détenue à 49%.

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue au siège social, 28 rue de Londres, Paris 9^{ème}.

Jetons de présence, autres rémunérations :

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'année 2019 est de 83.425 €.

Le montant des Stocks Appreciation Rights allouées en 2019 par ENGIE EPS s'élève à 167.185 €.

7. Règles et méthodes comptables

(Code de Commerce - article L 123-12 et L 123-28 et règlement ANC) (Décret n° 2007- 431 du 25 mars 2007 - article (V) du 27/03/2007)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

7.1. Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

Referentiel comptable

La société applique le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Contrats

La comptabilisation d'un contrat en cours d'exécution par la succursale italienne a été effectuée selon la méthode de l'avancement.

A la clôture de l'exercice, une provision pour risque de 698.326 € a été constatée sur la cession du principal contrat de la succursale Mobility, cession intervenue en janvier 2020.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

A ce titre, une provision pour dépréciation avait été constituée de 2016 à 2018 à hauteur de 119.376 € pour la créance détenue sur la filiale EPS Inc.

Cette provision a été maintenue, et complétée par une dotation complémentaire de 8.000 € en 2019, soit au total 127.376 € à la clôture de l'exercice (soit 100% de la créance).

Ecarts de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères

Lorsque l'application du taux de conversion d'une monnaie étrangère a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les écarts de conversion sont inscrits à des comptes transitoires.

A la clôture de l'exercice, un écart de conversion actif sur la créance détenue sur la filiale COMORES ENERGIES NOUVELLES a été comptabilisé à la clôture de l'exercice pour 9.286 € (diminution de la créance).

Une provision pour dépréciation a parallèlement été constituée pour ce même montant .

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement engagés par la succursale italienne se rapportent au projet REDI W0062 et avaient été activés en 2018.

La fin de la phase de développement s'est achevée en 2019, les immobilisations en cours ont donc été transférées en immobilisations incorporelles – Développement projet REDI MOBILITY, pour 236.182 € à la clôture de l'exercice.

Amortissements pour dépréciation des autres immobilisations incorporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue, selon le mode linéaire :

Logiciels divers = sur 3ans, soit un taux de 33,33%
ERP développé en interne = sur 5 ans, soit un taux de 20%

Participations et autres titres

À la fin de chaque exercice, la société détermine s'il existe un indice de perte de valeur de ses titres. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable dépasse sa valeur d'utilité.

Pour mesurer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs sont actualisés à leur valeur actuelle en appliquant un taux d'escompte qui reflète les estimations actuellement en vigueur sur le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

A ce titre, une provision complémentaire pour dépréciation des titres de la filiale Electro Power Systems Manufacturing de 11.001.241 € a été constatée à la clôture de l'exercice, ainsi qu'une provision de 225.833 € sur les titres de la filiale MCM.

En conséquence, à la clôture de l'exercice, le montant des provisions sont les suivants :

- 12.104.624 € en ce qui concerne la filiale Electro Power Systems Manufacturing ;
- 1.150.000 € en ce qui concerne la filiale Elvi Energy ;
- 225.833 € en ce qui concerne la filiale MCM ENERGY LAB.

8. Notes

8.1. Immobilisations

	Valeur brute Début d'exercice	Augmentations : Réévaluations	Augmentations : Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Autres postes d'immos incorporelles			
Logiciels licences brevets	101 625		13 585
Fonds de commerce EMobility	213 538		
Développement EMobility			236 182
ERP			138 009
Immobilisat. incorporelles en cours	138 009		27 720
Dév.en cours projet REDI EMobility	236 182		
	689 354		415 496
Immobilisations financières			
Autres participations			
Titres EPS MANUFACTURING	43 778 688		
Titres ELVI ENERGY	3 875 901		
Titres MCM Energy Lab	315 000		
Titres COMORES ENERGIES NOUVELLES	996		
Avances consolidables Elvi Energy	11 920 794		
	59 891 379		-
Dépôts et cautionnements	300		419
	59 891 679		419
TOTAL GÉNÉRAL	60 581 033		415 915
		Diminutions Par cession	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles			
Logiciels licences brevets			115 210
Fonds de commerce EMobility			213 538
Développement EMobility			236 182
ERP			138 009
Immobilisat. incorporelles en cours	374 190		27 720
	374 190		730 659
Immobilisations financières			
Autres participations			
Titres EPS MANUFACTURING			43 778 688
Titres ELVI ENERGY			3 875 901
Titres MCM Energy Lab			315 000
Titres COMORES ENERGIES NOUVELLES			996
Avances consolidables Elvi Energy			11 920 794
		-	59 891 379
Dépôts et cautionnements	300		419
	300		59 891 798
TOTAL GÉNÉRAL	374 490		60 622 457

8.2. Amortissements

	Au début de l'exercice	Augmentations	A la fin de l'exercice
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 808	61 477	87 285
Immobilisations incorporelles	25 808	61 477	87 285
– Installations générales, agencements et			
– Installations techniques, matériel et outillage			
– Installations générales, agencements			
ACTIF IMMOBILISE	25 808	61 477	87 285

8.3. Provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques		698 326		698 326
Provisions pour dépréciation	2 372 759	11 746 107		14 118 866
Total	2 372 759	12 444 433	-	14 817 192
Exploitation		288 210		
Financières		11 227 073		
Exceptionnelles		929 150		

Une provision pour dépréciation de la créance Princeton Power Systems a été constatée à la clôture de l'exercice pour 288.210 €.

Des provisions pour dépréciation des titres ont été constatées pour 11.001.241 € en ce qui concerne les titres EPS Manufacturing, et pour 225.833 € en ce qui concerne les titres MCM ENERGY LAB.

Des provisions pour dépréciation des avances faites aux filiales ont été constatées pour :

EPS Inc	8.000 €
Commores Energies Nouvelles	9.286 €

Une provision pour risque a été constatée sur le principal contrat Mobility pour 698.326 €.

Le fonds de commerce Mobility a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 213.538 €.

8.4. Créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	11 920 794		11 920 794
Autres	419		419
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 275 278	9 275 278	
Autres	23 280 637	23 280 637	
Charges constatées d'avance	34 929	34 929	
Total	44 512 057	32 590 844	11 921 213

Les créances clients entre entreprises liées s'élèvent au total à 7.258.953 € :

- Elvi Energy : 6.757.218 €
- Eps Manufacturing : 376.131 €
- Comores Energies nouvelles : 125.604 €

Les autres créances entre entreprises liées s'élèvent au total à 22.495.579 € :

- Elvi Energy : 21.931.989 €
- Eps Inc : 127.376 €
- Comores Energies Nouvelles : 436.214 €

8.5. Dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	12 500 000		12 500 000	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 416 747	5 416 747		
Dettes fiscales et sociales	375 820	375 820		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 324 542	1 324 542		
Produits constatés d'avance	30 458	30 458		
Total	19 647 567	7 147 567	12 500 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	12 500 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Les dettes fournisseurs entre entreprises liées s'élèvent à 4.247.573 € (Elvi Energy)

Les autres dettes entre entreprises liées s'élèvent à 1.309.542 € (Elvi Energy)

8.6. Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance		34 929	
Total		34 929	

8.7. Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance		30 458	
Total		30 458	

8.8. Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	625 819
Fournisseur fact non parv Emobility	48 662
Frs factures non parv. Elvi Energy	3 526 872
Personnel autres ch. à payer Emobility	40 732
Etat – autres charges à payer	58 444
Total	4 300 529

Les factures non parvenues groupe correspondent aux re-facturations liées à la ré-allocation des coûts écoulant de la politique de prix de transfert exposée plus avant au paragraphe 4.1.

8.9. Produits a recevoir

	Montant
Fact client EPS Man. à établir	316 066
Fact client Elvi Energy à établir	4 126 130
Fact à établir clients Emobility	1 100 957
Total	5 543 153

8.10. Charges et produits exceptionnels

	Charges	Produits
Pénalités Emobility	89	
Provisions pour risques et charges	929 150	
TOTAL	929 239	-

8.11. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	12 766 860	0,20
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	12 766 860	0,20

8.12. Effectif

	Personnel salaré	Personnel mis à disposition
Employés		7,00
Total		7,00

8.13. Variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2019	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2019
Capital	2 553 372			2 553 372
Primes d'émission	83 811 019			83 811 019
Report à Nouveau	(7 966 221)	(2 386 605)		(10 352 826)
Résultat de l'exercice	0	(13 831 595)		(13 831 595)
Total Capitaux Propres	78 398 170	(16 218 200)	0	62 179 970

8.14. Répartition du chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis		236 260	236 260
Prestations de services		5 167 116	5 167 116
Produits des activités annexes		20 880	20 880
TOTAL	-	5 424 256	5 424 256

En l'état du développement de la société, le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice résulte :

- de la facturation du projet au Chili, soit 7.195 €
- du chiffre d'affaires réalisé par la succursale italienne Mobility, soit 849.261 €
- de la re-facturation de prestations diverses au profit des filiales du groupe, soit 4.567.800 €

8.15. Filiales et participations

	Capital social	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable brute des titres	Valeur comptable nette des titres	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)							
EPS ELVI ENERGY	1 000 000	(11 909 770)	100	3 875 901	2 725 901	19 346 600	(12 698 062)
MCM ENERGY LAB	50 000	127 508	70	315 000	89 117	17 740	14 545
EPS MANUFACTURING	1 004 255	1 964 932	100	43 778 687	31 674 063	1 723 059	540 634
- Participations (détenues à + 10%)							
COMORES ENERGIES NOUVELLES	2 033	NS	49	996	996	NS	NS

La filiale MCM ENERGY LAB est détenue à 70% par notre société, et à 30% par la filiale EPS ELVI ENERGY.

Pour rappel, la liquidation de la filiale MCM ENERGY LAB a été décidée en décembre 2019 et la procédure de liquidation s'est achevée en janvier 2020.

8.16. Situation fiscale différée et latente

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés à d'autres éléments	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	11 244 410
Liés à d'autres éléments	
Ecart de conversion passif	
Total des bases concourant à diminuer la dette future	11 244 410
Déficits reportables	9 852 008
Estimation du montant de la créance future	2 758 562
Base = Déficits reportables	
Impôt valorisé au taux de 28 % pour les exercices ouverts à compter du 1/01/2020	

8.17. Engagements donnés

	Montant en euros
Caution de la filiale Elvi Energy au profit d'Intesa Sanpaolo	2 000 000
Caution de la filiale Elvi Energy au profit d'Intesa Sanpaolo	1 400 000
Caution de la filiale Elvi Energy au profit d'Intesa Sanpaolo	100 000
Caution de la filiale Elvi Energy au profit d'UniCredit	3 931 200
Caution de la filiale Elvi Energy au profit de Banca Sella	1 000 000
Caution de la filiale Electro Power Systems Manufacturing au profit de Mediocredito It (Intesa Sanpaolo)	3 500 000
Avals et cautions	11 931 200
Total	11 931 200
Dont concernant :	
Les filiales	11 931 200

8.18. Engagements reçus

Par lettre en date du 20 juin 2019, l'actionnaire principal ENGIE a confirmé son soutien financier à la société :

Financement industriel et fonds de roulement : ENGIE a confirmé sa volonté d'accorder un prêt pour un montant compris entre 10 et 15 millions d'euros (selon les prévisions de développement), pour couvrir les besoins des 18 mois à venir. Une seconde tranche qui ne pourrait excéder 25 millions d'euros pourrait être accordée d'ici fin 2020, en fonction des prévisions révisées.

Support financier : ENGIE a confirmé sa volonté de soutien en crédit jusqu'à 20 millions d'euros, accordé au cas par cas, pour supporter la société dans l'établissement de lettres de facilités de crédit bancaire, ainsi que son soutien, en sa qualité de société mère, jusqu'à 20 millions d'euros à accorder au cas par cas selon les garanties de performance émises, afin de soutenir les contrats EPC.

Les deux montants pourraient être révisés à la hausse jusqu'à 40 millions d'euros chacun, selon l'évolution effective des activités.